

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUN 2020

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 43
Pouvoirs : 2
Votants : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 18/06/2020

Le 25 Juin 2020, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX au gymnase du Collège Jean Compagnon à Reyrieux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Charlotte LEGEAY, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Pierre PERNET, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Jacques CORMORECHE (Pouvoir Gaëlle LICHTLE).

Secrétaire de séance : Didier ALBAN.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge de l'Economie et de la Culture, rappelle que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, consacre les Régions comme autorités compétentes de plein droit en matière de développement économique à compter du 1^{er} janvier 2016 et désigne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme structures locales d'appui au développement économique. Les Régions sont donc seules compétentes pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises sur leur territoire.

Il rappelle que le Conseil communautaire a voté l'octroi d'une aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente par sa délibération du 27 novembre 2017 (N°2017 C 111) dans le cadre de la convention signée avec la Région permettant aux EPCI d'intervenir en aide auprès des entreprises selon le régime fixé dans le cadre du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation).

Ce dispositif est mobilisable au bénéfice des entreprises uniquement si la collectivité (EPCI), à travers son budget ou les fonds européens Leader, apporte un cofinancement de 10 % (minimum) de l'assiette éligible, en complément de la Région qui apporte 20 % plafonné à 50 000 € de dépenses. La CCDSV a voté en 2020 un budget de 20 000 € d'aides potentielles aux commerces et aux petites entreprises.

Les dossiers de demande de subvention sont instruits par les chambres consulaires.

Le quatrième dossier étudié par la Chambre des métiers et de l'artisanat concerne le projet de « L'univers d'Aphrodite » qui exploite un salon de coiffure situé à Ambérieux-en-Dombes. Il s'agit de financer la rénovation du salon, la mise aux normes d'accessibilité des toilettes et le changement des luminaires.

Les travaux de rénovation répondent à un objectif de modernisation du salon de coiffure qui n'avait pas pu être réaménagé lors de son acquisition. Ces travaux devraient contribuer à préserver la clientèle actuelle et renforcer l'attractivité du lieu. Le montant d'investissement éligible retenu est de 14 704 €. L'aide de la Région sera d'un montant de 2 941 € sous réserve d'un cofinancement de 1 470 € par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 15/06/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER**, dans le cadre de l'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, le soutien au projet de rénovation du salon de coiffure l'UNIVERS D'APHRODITE ;
- **D'ATTRIBUER**, dans le cadre de l'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, une subvention pour un montant de **1 470 €** à l'UNIVERS D'APHRODITE ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2020.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200625-2020C49-EC

Affichage le :

29 JUIN 2020

29 JUIN 2020

A Trévoux, le 25/06/2020

**Le Président,
Marc PECHOUX**

